

Aix-en-Provence, le 21 octobre 2021,

**PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
REDUCTION DE MOYEN AU CONTRAT DE LIQUIDITE
AVEC KEPLER CHEUVREUX**

Par contrat en date du 10 septembre 2001, modifié par un contrat avenant le 18 janvier 2019, la société Crédit Agricole Alpes Provence (ISIN : FR0000044323) a confié à la société Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires admises en négociation sur Euronext Paris.

En date du 21 octobre 2021, en conformité avec l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise, Crédit Agricole Alpes Provence a réduit les moyens affectés au contrat de liquidité de :

- 500 000 €

La position, après retrait de ces moyens, en date du 21 octobre 2021 est de :

- 80 078, 47€

- 5 587 Actions